



RÈGLEMENTS 2022.

Il est interdit de fumer la cigarette , du cannabis dans les chalets les tentes prêtes à camper et sur la plage

- 1- Tous les locataires d'un chalet , d'un terrain de camping ou d'une tente prête à camper doivent obligatoirement s'enregistrer dès l'arrivée et acquitter les droits d'accès.
- 2- Veuillez prendre connaissance du règlement sur les barrières d'accès au site lors de votre arrivé ainsi que les règlements pour le trampoline et le Parc à chiens.
- 3- Les heures de visite sont de 9h00 à 23h00. Si vos visiteurs (des campeurs) restent pour la nuit, des frais de 7,00\$/personne seront ajoutés.
- 4- La **sous-location** est interdite et le locataire est responsable de ses invités.
- 5- La limite de vitesse est de **10 Km/h** sur le terrain. **Attention! Toute personne prise en infraction pourrait se voir remettre une amende pouvant atteindre 50.00\$**
- 6- Tous les véhicules **récréatifs VTT** sont interdits sur le site.
- 7- Les chiens ou tout autre animal domestique sont interdits sur la plage et les aires de pique-nique et doivent toujours être tenus en laisse. **Les excréments devront être ramassés immédiatement sinon une amende de 25.00\$ pourrait vous être facturée.**
- 8- Le couvre-feu s'étend de **23h00 à 7h00** dans le silence et le respect des autres, **sauf exception le samedi, le couvre-feu est de 12h00 à 7h00.**
- 9- Les feux de camp sont permis aux seuls endroits désignés par une cuve.
- 10- Il est strictement défendu de couper des branches ou des arbres sans l'autorisation du responsable du Centre de Plein Air.
- 11- Les déchets et détritrus de toutes sortes doivent être déposés dans les sacs et autres contenants fournis à cette fin et doivent être déposés dans les conteneurs aux endroits désignés à cette fin.
- 12- Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de laver votre vaisselle dans les lavabos des blocs sanitaires.
- 13- Il est strictement défendu de mutiler, de voler ou de faire un usage abusif de quelque équipement que ce soit, des sites, des lieux, des constructions et immeubles.
- 14- La propreté et le respect de l'environnement sont des règles élémentaires de bonne conduite.
- 15- Le site de camping ou le chalet doit être libéré avant midi (12h00) et laissé dans un **bon état de propreté.**
- ➔ **Ne pas oublier d'enregistrer votre départ à la réception .Si vous restez vous devrez payer le coût d'accès au site pour la journée.**
- 16- Les contenants de verre sont absolument prohibés **PARTOUT** sur le site à l'exception du site loué. **(Prévoir bière en canette et jus dans des contenants en carton)**
- 17- L'alcool est interdit dans l'air de baignade.
- 18- Il est interdit de nager à l'extérieur de la zone de baignade.
- 19- Les enfants de 8 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte sur la plage, sur le quai et sur le trampoline.
- 20- Pour le trampoline la veste de sauvetage est obligatoire pour tous. La location de veste de sauvetage est de 2.00\$ de l'heure ou 5.00\$ pour la journée.

- 21- Il est interdit d'utiliser les embarcations dans la zone de baignade et d'y pêcher également.
- 22- Tous les visiteurs et usagers du site doivent se soumettre à toutes directives émises par le responsable ou se représentants (es).
- 22- Les animaux domestiques sont autorisés à l'intérieur des chalets avec un supplément de 6.25\$ par nuit.
- 23- Les saisonniers doivent faire l'entretien du gazon (tondeuse et essence fournies par le Centre) et déposer leur vidange et récupération aux endroit désignés. **Notez que ceux ou celles qui ne viennent qu'occasionnellement, devront s'organiser pour fait faire la tonte de leur terrain, sinon une facture leur sera envoyée.**
- 24- Tous les saisonniers qui prolongent leur séjour avant et après la date d'ouverture devront payer un supplément de 50.00\$/semaine additionnelle.
- 25- Avant l'installation d'un cabanon ou d'une terrasse, la direction du Centre de Plein Air devra être informée afin de déterminer le meilleur endroit. Les dimensions ne devront pas excéder 8X8X8 au pignon.
- 26- Les bombonnes de propane petites ou grosses ne devront jamais être jetées dans les ordures. SVP les remettre au bureau ou à celui qui passera pour vendre le bois.
- 27- L'utilisation de génératrice (peu importe les décibels) est interdite en tout temps sur le site.
- 28- Il est interdit de laver tout véhicule sur le site du Centre de Plein Air de Ste-Apolline.
- 29- Règlement Passeport résident 2022 votre adresse de résidence et de domicile principale doit être Ste-Apolline. Une preuve du permis de conduire peut être exigée. Le passeport familial est 2 adultes et 2 enfants de moins de 18 ans résident à Ste-Apolline.
- 30- Règlement Passeport non- résidents: personne ayant domicile principale à l'extérieur et ce, même si il possède un chalet ou un terrain à Ste-Apolline.
Nous demandons la collaboration de tous les campeurs saisonniers et occasionnels d'utiliser des produits nettoiyants (savon, liquide vaisselle, poudre à laver, etc.) sans phosphate afin de préserver notre lac des algues bleues.

PRENEZ NOTE QUE...

Les employés (es) sont les représentants (es) du C.P.A. (Centre de Plein Air). Ils devront être considérés (es) comme tel avec le pouvoir de faire respecter les présents règlements.

Toute personne qui enfreint l'un ou l'autre des articles des présents règlements est passible d'expulsion et de sanctions et ce, sans remboursement.

Le droit d'accès aux visiteurs sera gratuit si le départ se fait en moins de 30 minutes.

MERCI DE RESPECTER CES RÈGLEMENTS

LA DIRECTION DU CENTRE DE PLEIN AIR